

LE PETIT BERNEUILLAIS



LE MOT DU MAIRE



LES ASSOCIATIONS



INFOS DIVERSES

DECEMBRE 2024



Mairie de BERNEUIL

Email : mairie.berneuil@wanadoo.fr

Site internet : www.berneuil-charente.fr

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi 12h30 à 17h15

Mardi 8h00 à 12h00

Vendredi 8h00 à 12h00

MAIRE DE BERNEUIL

Marie-Claude GUETTE

Portable : 06.72.12.69.77

LE MOT DU MAIRE

Mes Chers concitoyens,

L'Année 2024 va s'achever dans quelques jours, et c'est le moment de faire le bilan, et la projection pour 2025.

Notre commune a traversé une période de défis, mais aussi de grandes opportunités. Depuis un an, nous faisons partie du schéma "Village Avenir", qui nous permet d'étudier et de planifier le développement de notre habitat de manière durable et harmonieuse. Ce schéma offre une feuille de route claire pour améliorer le cadre de vie et répondre aux besoins de nos citoyens. Nous continuerons à travailler sur le développement de notre habitat, en collaboration avec le schéma "Village Avenir".

Nous avons été confrontés à la nécessité de retrouver un boulanger pour les tournées et pour notre machine à pains. Je suis heureuse de vous annoncer que nous avons réussi à attirer un nouvel artisan boulanger, qui contribuera non seulement à la satisfaction de nos besoins alimentaires, mais aussi à la vitalité économique de notre commune.

Sur le plan financier, notre commune maintient un budget sain. Nous avons des taux d'imposition inchangés depuis plusieurs années, malgré les augmentations des valeurs locatives cadastrales et du taux de la part de l'intercommunalité.

Sur les 42 communes de la CDC 4B, nous sommes le 6^{ème} taux le moins élevé pour le foncier bâti et le 33^{ème} pour le foncier non bâti. Au niveau départemental, nous sommes la 22^{ème} commune la moins chère sur les 362 communes charentaises.

Ces chiffres témoignent de notre gestion rigoureuse et de notre engagement à ne pas augmenter la pression fiscale sur nos concitoyens.

Nos associations communales connaissent une forte augmentation de leurs adhérents, ce qui montre l'engagement et la vitalité de notre communauté. Je tiens à féliciter nos champions du foot de l'entente Berneuil/Salle de Barbezieux pour leurs performances remarquables vainqueur de la coupe du District Charente le 1^{er} juin 2024.

**Le conseil municipal vous convie
pour la présentation des vœux,**

**le samedi 4 janvier 2025 à 14h30
ainsi que pour la dégustation de la galette des Rois,
afin de bien commencer cette nouvelle année.**

Cordialement
Marie-Claude GUETTE

LE PETIT BERNEUILLAIS

JOURNAL D'INFORMATION COMMUNALE

BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024

DEPENSES

Charges à caractère général	85 281,00 €
Attribution de compensation	40 000,00 €
CDC4B	
Autres charges de gestion	26 472,00 €
Charge personnel	50 350,00 €
Intérêts emprunts	1 300,00 €
Virement section investissement	48 729,00 €
TOTAL	266 132 ,00 €

RECETTES

Impôts et Taxes	93 600,00 €
Dotation de l'état, participations.....	61 408,00 €
Location logements, salles.....	10 500.00 €
Produits de service	4 862,00 €
Excédent de fonction reportés	95 764.00 €
TOTAL.....	266 132,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT 2024

DEPENSES

Travaux voiries	30 000,00 €
Travaux bâtiments	4 915.00 €
Dépôt et caution	1 500,00€
Acquisition matériel, logiciel	12 881,00 €
Remboursement capital emprunt.....	8 500,00 €
Résultat clôture N-1	56 845.00 €
Autres Agencements.....	7 238.00 €
TOTAL	121 879,00€

RECETTES

Dépôt et cautionnement	1 500,00 €
Excédent de fonct. Capitalisé.....	63 326.00 €
Virement sect. fonctionnement.	48 729,00€
F.C.T.V.A	8 234.00 €
TOTAL.....	121 879,00 €

ETAT CIVIL



NAISSANCES : 1 naissance pour l'année 2024

MARIAGES : aucun mariage



DECES : 3 décès

Sincères condoléances aux familles



Le RGPD (Règlement Général de la Protection des Données) nous interdit de diffuser des informations liées à l'état civil sans avoir au préalable recueilli l'accord de la personne ou de la famille. En conséquence, nous ne pouvons utiliser les identités des naissances, mariages, décès et des nouveaux habitants de la commune.

LE PETIT BERNEUILLAIS

JOURNAL D'INFORMATION COMMUNALE

SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES POUR 2024

ASSOCIATION PARENT ELEVES.....200,00 €	ENTENTE BERNEUIL/SALLES.....700,00 €
AMICALE BOULISTE..... 500,00 €	BERNEUIL PATRIMOINE200,00 €
COMITE DES FETES..... 250,00 €	ST HUBERT DES 6 VALLEES500,00€
VIVRE ENSEMBLE.....50.00 €	ASSOCIATION SOURIRE.....50.00 €
CERCLE PHILHARMONIQUE.....420.00 €	ASSO CYCLISTE 4B50.00 €

TAUX IMPOSITIONS COMMUNALE

La commune souhaite rappeler qu'elle n'a pas augmenté ses taux et ceux depuis plusieurs années. L'augmentation est due aux valeurs locatives cadastrales qui sont revalorisées chaque année ainsi qu'à l'augmentation du taux de la part de l'intercommunalité. Toutes les informations sont au dos de votre taxe foncière.

Copie du vote des taux communale 2024

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les porter à :

- Taxe foncière (TFPB) : 34.97 %
- Taxe foncière (TFPNB) : 48.14 %
- TH (résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) : 5.72 %

Sur les 42 communes de la CDC 4B, la commune de Berneuil est classée 6^{ème} sur le foncier bâti des communes les moins élevées et 33^{ème} sur le foncier non bâti. Sur le plan départemental, nous sommes 22^{ème} /362 communes.

SCOLAIRE

Effectifs de la rentrée de septembre 2024 :

Chalignac			Saint-Aulais-La-Chapelle			Saint-Bonnet	Salles de Barbezieux	
TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
3	15	7	4	15	12	20	20	17
25			31				37	
113 élèves sur le RPI								

Arrivée de deux nouvelles élèves à la fin du mois de septembre.
 Radiation d'une élève de moyenne section avant les vacances d'automne.
 Radiation prévue d'une élève de petite section le 15 novembre.
 Radiation d'une élève de CM1 aux vacances d'automne.

EVENEMENT COMMUNAU

- Courses cyclistes des 4B
- La Marche gourmande
- La brocante
- Concert Eglise
- Prévision concert Automne 2025 à l'Eglise Notre Dame**
- Dimanche 12 octobre 2025**



Concert du 20/10/2024 à l'église Notre Dame

Monsieur Claude EMILE a été décoré lors de la cérémonie du 11 novembre 2024 à Lagarde-sur -le Né de l'insigne de porte-drapeaux à Etoile dorée pour 20 ans de service. Félicitation pour votre engagement !

LE PETIT BERNEUILLAIS

JOURNAL D'INFORMATION COMMUNALE

CALITOM

RAPPEL BAC JAUNE

JE TRIE TOUS LES CARTONS



toutes les briques, cartons, papiers, journaux, enveloppes



toutes les bouteilles d'eau, de jus de fruits, soda...

LES PAPIERS, LES PLASTIQUES

A trier dans mon sac ou mon bac jaune !



toutes les barquettes

tous les sacs et sachets et tous les films

tous les pots et boîtes

JE TRIE TOUS LES PETITS ACIERS ET ALUS

A trier dans mon sac ou mon bac jaune !



tous les flacons de produits de toilette et de produits ménagers vides

toutes les boîtes, bidons, barquettes et aérosols en métal

toutes les bougies chauffe-plat, les boîtes en alu, les coiffes et les feuilles d'aluminium froissées (feuilles d'aluminium alimentaires, feuilles d'aluminium type chocolat, portions de fromage)

tous les sachets et capsules de café / thé et les poches de compote

tous les bouchons à vis, les colerettes, les opercules et les capsules de bouteilles et de canettes

tous les blisters de médicaments et les tubes en aluminium

Les tubes et blisters de médicaments doivent être vides avant d'être jetés !

RAPPEL BAC NOIR

QUELQUES DÉCHETS ALIMENTAIRES NON COMPOSTABLES

 Os
  Arêtes de poisson
  Coquillages, crustacés
  Cendres
  Litières
  Sacs biodégradables
  **Ordures ménagères**

JOURNAL D'INFORMATION COMMUNALE

RAPPEL COMPOSTEUR

▶ CE QUE JE METS DANS MON COMPOSTEUR

50/50 Pour un compost riche et équilibré, apportez en quantité équivalente :
des **matières sèches et dures (riches en carbone)** et des **matières humides et molles (riches en azote)**.



À NOTER Composter ses déchets de cuisine, oui, mais restez vigilants quant au gaspillage alimentaire !



Nous vous rappelons que Calitom continue de proposer et mettre en place différentes solutions de valorisation :

- **des composteurs individuels 1 par famille : sur réservation en mairie, avec la gratuité du premier composteur de 400 litres en plastique accompagné de son bioseau**

Les habitants peuvent retrouver tous les conseils pour composter ainsi que le guide du compostage sur la page du site internet <https://www.calitom.com/fr/je-composte-mes-dechets>

NOUVEAU SCHEMA DE COLLECTE

A compter du lundi 30 septembre 2024,

Le nouveau schéma de collecte destiné à améliorer le tri fait évoluer le service de gestion des déchets sur l'ensemble du territoire de Calitom pour l'adapter à l'évolution des déchets.

Désormais, partout où cela est possible :

- les **bacs de regroupement vont être supprimés** pour mettre fin aux apports de personnes de passage ainsi qu'aux déchets déposés au sol et non-conformes,
- les **ordures ménagères** seront majoritairement collectées **1 semaine sur 2,**
- les **emballages et papiers recyclables** seront collectés **chaque semaine.**

Dans les tableaux ci-contre, vos prochaines dates de collecte.

Comment connaître mes jours de collecte suivants ?

Sur le site www.calitom.com, vous pouvez toujours consulter les 2 prochains jours de collecte. Les nouvelles dates seront mises à jour à partir du 30 septembre. Cet outil intègre les reports de jours fériés.

Vous pourrez également télécharger votre calendrier 2025 à partir du 1^{er} décembre 2024.

Dans un second temps (entre octobre 2024 à juin 2025)

Conformément aux modalités du nouveau schéma de collecte, des sacs transparents pour les ordures ménagères et des bacs individuels pour les ordures ménagères et la collecte sélective vous seront distribués. Vous serez préalablement informé.

calitom **PASS VALO**

Pour éviter les incivilités et comportements inappropriés subis par les agents de valorisation, et limiter les apports provenant des habitants de départements voisins qui profitent de la gratuité de nos sites, le PASS VALO sera à présenter lors de votre arrivée sur les pôles de valorisation (déchèteries) de Calitom afin d'identifier chaque usager.

DÈS MAINTENANT DEMANDEZ GRATUITEMENT VOTRE PASS

OBLIGATOIRE POUR ACCÉDER AUX PÔLES DE VALORISATION (DÉCHÈTERIES) DE CALITOM

soit en retournant le **formulaire envoyé** dans votre boîte aux lettres et aussi disponible sur www.calitom.com

soit en enregistrant la **demande électronique** sur www.calitom.ecocito.com

Après réception et enregistrement de votre demande, votre PASS vous sera adressé par La Poste sous 1 mois.

MODALITÉ DU PASS
Gratuit Particulier Un par foyer
Nombre de passages et quantités en terme d'apports de déchets **identiques**

Des questions ? Vous pouvez appeler le 05 45 97 90 77, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

COMMUNE	Zone	Jours collecte ordures ménagères	Prochaines collectes	Jours collecte tri sélectif	Prochaines collectes
BERNEUIL	Toute la commune	Mercredi matin 1 semaine sur 2	9 et 23 octobre, 6 et 20 novembre...	Mercredi matin Chaque semaine	2, 9, 16, 23 et 30 octobre, 6, 14*, 20 et 27 novembre...

Les principales règles locales de civisme

Lutte contre le bruit

Afin de respecter la tranquillité de chacun, l'usage d'appareils à moteur générant du bruit (tondeuse à gazon Tronçonneuse, perceuse...etc.) est règlementé par arrêté préfectoral. Il est autorisé du lundi au vendredi : De 8h30 à 12h et de 15h à 19h et le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

Interdiction de consommer de l'alcool sur le domaine public

La consommation de boissons alcoolisées est interdite sur le domaine public, sauf autorisation lors des manifestations locales et sur terrasses des établissements (restaurants, bar) autorisés à vendre de l'alcool.

Interdiction de brûlage des déchets végétaux des jardins

Conformément à l'arrêté préfectoral du 30/05/2016 portant sur la réglementation du brûlage de déchets végétaux.

Tout feu (brûlage de déchets végétaux et de tout autre déchet polluant) est interdit sur le territoire de la commune **sans autorisation et déclaration à la mairie**

- ❖ **Demande d'autorisation en mairie du 01/01 au 30/04 et du 15/06 au 30/09.**
- ❖ **Déclaration de feu à déposer en mairie du 01/05 au 14/06 et du 01/10 au 31/12**

Réglementation de l'abattage et de l'élagage d'arbres

Par rapport aux voies communales et aux chemins ruraux : les arbres, branches et racines qui empiètent sur les voies communales et les chemins ruraux doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, jusqu'à une hauteur de 5 mètres pour les arbres. Les haies doivent être maintenues à une hauteur maximale de 2 mètres, et conduites de manière que leur développement ne fasse pas saillie sur les voies ou les chemins ruraux.

Par rapport aux réseaux aériens : les arbres, les arbustes, haies, branches, doivent être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone.

Divagation d'animaux

Tout propriétaire de chiens ou de chat doit tenir son animal en laisse sur les voies, parc public en agglomération.

Tout animal errant trouvé sur la voie publique sera conduit à la fourrière afin d'éviter tout incident.

Déchets sur la voie publique

Il est strictement interdit de jeter des déchets sur la voie publique,

La commune dispose de nombreuses corbeilles ou bacs collectifs.

Tous déchets polluants doivent être déposés en déchetteries.

CDC des 4B sud Charente

La CDC4B compte 40 communes et plus de 20 085 habitants.

Elle exerce les compétences suivantes :

L'action culturelle, l'aménagement de l'espace, les documents d'urbanisme, le développement économique, touristique, la politique du logement et du cadre de vie, la politique sportive, la politique sociale, la politique scolaire, le développement durable, l'environnement.

Tel : 05 45 78 89 09.

DEMARCHES ADMINISTRATIVES :

Carte d'identité et passeport

Depuis 2017, La commune de Berneuil a perdu sa compétence en matière de délivrance des Cartes Nationales d'Identité et Passeport.

Désormais les demandes doivent se faire dans une des communes habilitées, disposant d'un système d'enregistrement biométrique, en ce qui nous concerne : BARBEZIEUX.

Inscription sur la liste électorale

Vous venez d'arriver dans la commune, pensez à vous inscrire sur la liste électorale. Les règles d'inscription ont évolué depuis le 01/09/2019 avec la mise en place au niveau national d'un Répertoire Electoral Unique.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires à votre inscription ainsi que la possibilité de vous inscrire en ligne sur le site :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367

Mariage civil

Le mariage est célébré à la mairie où l'un des deux futurs époux y a son domicile ou sa résidence établie depuis un mois au moins à la date de la publication des bans.

Pièces à fournir : le dossier avec la liste des pièces à fournir est à retirer à la Mairie.

Extrait d'acte d'état civil (naissance, mariage, décès)

Les extraits d'actes d'état civil s'obtiennent auprès des mairies des communes qui ont enregistré l'évènement.

Duplicata de livret de famille

La demande peut être faite par le ou les titulaires du livret de famille à la Mairie du domicile.

Pièce à fournir : Le formulaire de demande de duplicata, la pièce d'identité du demandeur et un justificatif de domicile.

Décès

Tout décès doit obligatoirement être déclaré dans un délai de 24 heures, à la mairie de la commune où il est survenu. Toute personne peut procéder à la déclaration (famille, entreprise des pompes funèbres, hôpital...)

Pièces à fournir : pièce d'identité du déclarant, le certificat de décès et toute autre pièce que possède le déclarant :

Le livret de famille, une carte d'identité, un acte de naissance ou de mariage de la personne défunte.

Destructions des nuisibles (frelon) :

La commune prend en charge la moitié du coût de l'intervention. Toute demande doit passer par la mairie.

MOSC service de transport à la demande pour les personnes âgées, les personnes sans permis de conduire ou sans véhicule.

Aujourd'hui, il est parfois difficile de se déplacer, c'est pourquoi le CSC Envol, met à disposition des habitants du territoire, un service de mobilité, utilisant les véhicules du centre de façon à répondre au mieux aux besoins et attentes de chacun.

Pour toutes informations : 07 82 32 76 33

Nouveau site internet de la commune

Le site internet de la commune a été remis au goût du jour : <https://berneuil-charente.fr/>

Vous y trouverez toutes les informations relatives à la commune.

Aussi une application peut être téléchargée pour suivre les actualités de la commune (manifestations, fermeture, arrêtés..)

Vous pouvez flasher le QR code du flyer ci-dessous.



Facebook de la commune

Une page facebook a aussi été créée « Commune Berneuil Charente.

ACTIVITES ARTISANALES :

- Location de salle de réception → Grenier des saveurs → Mr Mme ABADIE → 05 45 79 07 02
- Collecte de céréales → OCEALIA → 05 45 78 54 65
- Coiffeur → Mr GAURIEAU Jacky → 06 15 56 07 65
- Caviste → Plaisirs Dix Vins → Mr ABADIE Georges → 05 45 98 74 37
- Négoce agricole → Etablissement PIVETEAU et fils → 05 45 78 50 18
- Assistante maternelle → Mme CAMUS Julie → 06.79.14.15.95
- Assistante maternelle → Mme DROCHON Elodie → 05 45 78 36 85
- Artiste peintre → Mme AVERY (Mc Culloch) Clare → 05 45 78 38 30
- ST Multiservices (placo, plomberie, élec..) M. TORCHUT Steve 06.70.73.03.90
- FAURRE ELEC (électricité, clim, domotique, alarme, réseau informatique) M. FAURRE Jérémie 06.17.82.03.86
- Plomberie – Electricité MESNIER Aurélien 07.62.19.32.07
- Praticienne énergétique traditionnel chinois : Ludivine MITROPE : 06.59.27.02.81
- Boulangère au feu de bois Madame Mélodie DUBOIS : au Moulin de Parsais Tel : 06 09 77 21 86
- Bière artisanale Brasserie « La Burette » 2604 route de Chatignac Tel : 06 40 53 05 74

Vivre ici Berneuil : panier de producteurs distribué le mercredi soir à 18h au local informatique (sur commande le dimanche avant 23h30)

JOURNAL D'INFORMATION COMMUNALE

Recensement militaire

Depuis la suspension du service national, le recensement est obligatoire et universel. Tout Français, garçon ou fille âgé de 16 ans doit de faire i

Recenser à la mairie de son domicile, dans les 3 mois qui suivent sa date d'anniversaire.

Pièces à fournir : une pièce d'identité, le livret de famille des parents et un justificatif de domicile.

Bientôt 16 ans ?

Il est temps de se faire recenser !

Où ?

Tu dois te rendre à la Mairie de ton lieu de résidence

Comment ?


Avec ta carte nationale d'identité ou ton passeport, ton livret de famille et un justificatif de domicile


Pourquoi ?


À l'issue de ta JDC, un certificat de participation te sera délivré. Il te sera utile pour t'inscrire à des examens (BEP, CAP, baccalauréat...) et concours (grandes écoles, entrées dans la fonction publique...)
Il est également exigé pour passer le permis de conduire

- Il est nécessaire de te faire recenser même dans le cas du SNU
- Tu as 3 mois pour te faire recenser auprès de ta Mairie dès 16 ans, afin de respecter le délai légal


À l'issue de ton recensement, tu seras convoqué pour effectuer ta JDC








MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS



Secrétariat général
pour l'Administration



LA VIE DE NOS ASSOCIATIONS

LE FOOTBALL

Personnes à contacter : Stéphane FEUILLET 06 35 92 25 32.

Une année inoubliable pour le club : une victoire en coupe, un nouveau président et un changement de coach

L'été 2023 a vu de nombreux joueurs signer au sein de l'Entente Berneuil-Salles de Barbezieux. On sentait qu'il y avait un potentiel important au sein du club, mais les résultats des premiers matchs de championnat ont été mitigés, avec de belles victoires mais aussi quelques défaites. L'équipe A a tout de même joué les premiers rôles tout au long de la saison. Quant à la première saison de la B en critérium à 7, elle a été réussie, avec une belle 4ème place sur 10, mais surtout de très jolies victoires.

En ce début 2024, les joueurs étaient impatients de débiter le challenge du district, qui restait un objectif. Après une qualification difficile face à Courbillac en janvier 2024, il a fallu attendre 4 mois pour jouer la suite de la coupe à cause des intempéries. En 15 jours en mai, l'Entente Berneuil-Salles de Barbezieux a éliminé Taponnat, Mosnac, puis un leader de 4ème division, Luxé, lors d'une demi-finale historique sur leur terrain.

Il ne restait plus qu'une étape : la finale le 1er juin face à Vars au stade Lebon. Nos joueurs ont dominé le match et ont mené rapidement 2 à 0. On s'attendait à une victoire facile en finale, mais pas du tout, Vars est revenu à 2 à 1 à 20 minutes de la fin et a fait peur à tous nos supporters jusqu'aux arrêts de jeu. Vingt ans après la victoire de juin 2001, Berneuil-Salles s'est retrouvé de nouveau en haut de l'affiche avec cette victoire en challenge du district.

Un grand merci à tous les joueurs, dirigeants, supporters et municipalités qui ont permis au club de vivre un tel événement. La saison 2023/2024 restera comme historique pour l'Entente Berneuil-Salles de Barbezieux.

L'été a été marqué par de nombreux changements au sein du club : un nouveau président, Sébastien FOUCAUD, qui remplace Julien GOUGUET, et un nouveau coach, Fabien RICHARD, qui remplace Sébastien FOUCAUD. Un grand merci à Julien GOUGUET pour ses nombreuses années de présidence et ses milliers de kilomètres effectués pour le club, et à Sébastien FOUCAUD pour ses années de coaching (un rôle pas simple dans un club). Plus d'une dizaine de joueurs sont arrivés à l'intersaison au sein du club, ce qui a permis d'avoir un effectif proche de 40 joueurs et d'inscrire l'équipe B dans un championnat à 11 et non plus à 7.

Les premiers résultats de la saison 2024/2025 montrent que le potentiel dans le club est encore important. Il reste à gérer au mieux tous les joueurs. La saison va être très particulière avec un championnat en 2 phases (les 6 premiers en janvier qualifiés pour jouer dans une poule haute et les 6 derniers dans une poule basse). L'ambiance au sein du club est excellente, avec de nombreux repas et un week-end cohésion très apprécié.

L'aventure du football loisir se poursuit également, avec une vingtaine de joueurs inscrits. Le loisir demande beaucoup moins de contraintes aux joueurs : pas d'entraînement obligatoire, match en nocturne le vendredi, moins de risques de blessure avec le tackle interdit, pas de pression (sauf la bière) et des 3èmes mi-temps toujours très sympathiques. Cette équipe a déjà effectué 2 matchs cette saison avec 2 défaites honorables.

Le club sera heureux d'accueillir de nouveaux joueurs aussi bien en loisir qu'en championnat (Renseignements auprès de Stéphane FEUILLET).

Le repas de début de saison a été un succès, avec 130 convives. Les enfants du club auront également le bonheur de rencontrer le père Noël le 15 décembre. Le club organisera de nouveau un concours de belote comme de coutume fin janvier 2025 à Salles. Autre événement programmé pour le club : le repas de fin de saison à Salles courant mai (date et menu en cours).

Merci à tous les joueurs, dirigeants et supporters d'avoir aidé le club pendant cette année, et surtout n'hésitez pas le dimanche à venir voir évoluer les joueurs de votre commune (à Berneuil ou à Salles). Vous pouvez également suivre la vie du club sur la page Facebook du club.



JOURNAL D'INFORMATION COMMUNALE

PETANQUE

Personne à contacter : Alain GAURIEAU au 06 86 52 91 90

L'Amicale bouliste compte 56 licenciés en 2024.

Les joueurs de l'association ont obtenu de très bons résultats lors des éliminatoires et des phases finales. Bouchet, Durand, Benoit perdent en 1/2 finale départementale et en 1/8 de finale régionale en triplette promotion.

Romain Lacombe perd en 1/8 de finale en tête départementale, notre junior Mathenzo Lacombe avec Noam Feltain et Michelet perdent en finale départementale, finale régionale et 1/16 du championnat de France à Pontarlier et terminent 3^{ème} du championnat départemental du tir de précision.

En championnat des clubs, l'équipe vétérans A descend en 1^{ère} division l'équipe B termine en 4^{ème} et 3^{ème} division.

L'équipe féminine A descend en 2^{ème} division et le B termine en 3^{ème} en seconde division.

Chez les seniors, l'équipe A termine 2^{ème} en 1^{ère} division.

Les équipes B et C terminent 2^{ème} et 6^{ème} en seconde division.

Bravo à tous !

Pour l'année 2025, l'amicale organise les éliminatoires triplettes le 16 mars 2025, ainsi que 6 concours.

Pour tous renseignements, adressez-vous à Monsieur Gaurieau.



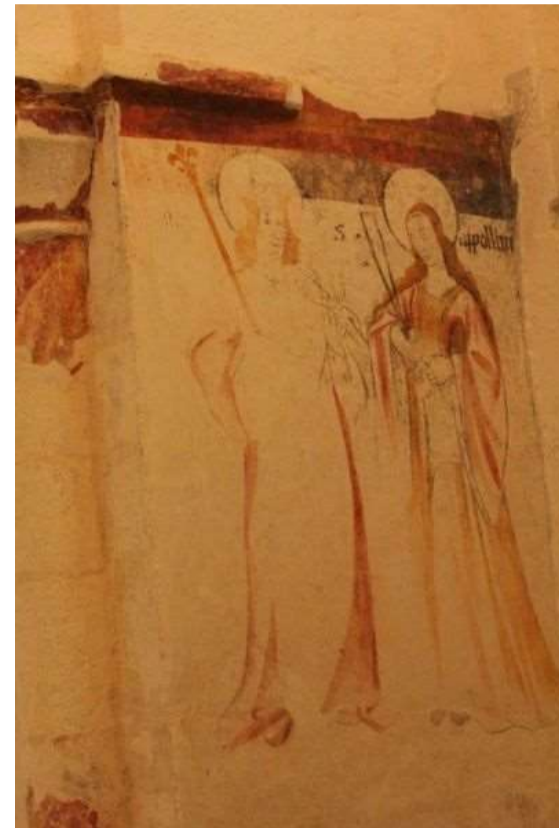
BERNEUIL PATRIMOINE

Personne à contacter : Jean-Marie ARSICAUD 06 29 84 10 47

Visite commentée de l'église sur RDV avec Monsieur ARSICAUD Jean-Marie.

Première étoile au Guide Vert Michelin pour l'Eglise Notre-Dame de Berneuil

Dans le sud-Charente, l'Eglise Notre-Dame de Berneuil a obtenu sa première étoile dans le guide Michelin Voyage & Culture



L'église Notre Dame a obtenu sa première étoile au guide Michelin

CALENDRIER DE CHASSE DU ST HUBERT DES SIX VALLEES

Règlement intérieur annuel (Ste Souline-Berneuil) 2024/2025

Tout chasseur doit être en possession d'un permis de chasse, de sa validation 2024/2025 et de son assurance en cours de validité.

Dates d'ouverture et de fermeture, dans le respect de l'arrêté préfectoral et ministériel.

Ouverture générale : du 8 Septembre 2024 à 8 h au 28 Février 2025 au soir.

Jours de chasse autorisés pour le petit gibier sédentaire : dimanche, mercredi et jours fériés.

- ❖ La Caille des blés : du 31 Août 2024 au 20 Février 2025.
- ❖ La Perdrix : du 8 Septembre au 24 Novembre 2024, limité à 2 perdrix par chasseur et par jour de chasse.
- ❖ Le Faisan : du 8 Septembre au 31 Janvier 2025, limité à 2 faisans par chasseur et par jour de chasse.
- ❖ Le lapin : tous les jours sauf le mardi et le vendredi à l'affût et à l'approche sans chien.
- ❖ Le lièvre : du 6 Octobre au 25 Décembre 2024, 1 lièvre par chasseur et par jour de chasse, limité à 2 lièvres par chasseur pour la saison. Le carnet de prélèvement "lièvre" doit être renseigné et remis au St Hubert des six vallées avant le 31 Janvier 2025. Le lièvre est chassable que le mercredi, le dimanche et les jours fériés.
- ❖ La bécasse : du 8 Septembre 2024 au 20 Février 2025, tous les jours sauf le mardi et le vendredi (s'ils ne sont pas fériés). Système de marquage obligatoire avec carnet de prélèvement « bécasse ».
- ❖ Le Pigeon ramier (palombe) : du 8 Septembre 2024 au 20 Février 2025, tous les jours. Elle est ouverte dans les réserves à poste fixe à partir du 8 Septembre 2024 sans chien.
- ❖ Le Renard, Fouine, Blaireau, Ragondin, Rat musqué et lapin de garenne : du 8 Septembre 2024 au 28 Février 2025.

Tarifs

Sociétaire : 80 €/saison. A la journée : 15 € et 20€ les jours de lâchers.

Jeune chasseur (premier permis validé) : gratuité la première année.

Jours de lâchers

Sous réserve de pouvoir avoir toutes les pièces.

- Le 7/09/24** : 20 perdreaux + 20 faisans.
(Denis MALEPLATE, Pascal VEILLON, GRATAUD Wilfried, NAUDIN Mathieu)
- Le 05/10/24** : 20 perdreaux + 20 faisans.
(Paul HIDIER, Francis SICARD, SICARD Corentin).
- Le 09/11/24** : 20 perdreaux + 20 faisans.
(Daniel BOEUF et Brigitte BAUCANNE, VULFIN Alain et VULFIN Jean-Michel)
- Le 07/12/24** : 40 faisans
(GROLLEAU Chris, Elodie EMILE, PAULAIS Jean-Pierre et Serge BAUCANNE)
- Le 11/01/25** : 40 faisans
(Michel ROUSSEAU, MATRAT Raphaël, Tom NAULEAU et Thibaut GOHIN)

Battues

Chevreuil :

- le 14 Septembre 2024 matin
- les 5 et 19 Octobre 2024 matin
- les 2 et 16 Novembre 2024 matin
-
- le 7 Décembre (journée continue)
- le 16 Décembre (matin)
- les 4 et 18 Janvier 2025 matin
- les 1 et 15 Février 2025 matin

Le renard est tirable lors des battues de chevreuil et les jours de chasse du 8 Septembre 2024 au 28 Février 2025, des battues pourront également être organisées.

Les battues aux sangliers pourront se réaliser selon les règlements de chasse spécifiques en vigueur.

Banquet de SAINTE SOULINE : le samedi 11 Janvier 2025 à 19h à la salle des fêtes de STE SOULINE.

Banquet de BERNEUIL : le dimanche 1 Juin 2025 à midi à la salle des fêtes de BERNEUIL.

Les membres du bureau :

Président : Raphaël MATRAT (tel : 0699354174)
Secrétaire : Brigitte BAUCANNE (tel : 0683403856)
Trésorier : Adrien LAMIRAUD

Vice-président : Mathieu NAUDIN
Secrétaire adjoint : Thibaut GOHIN
Trésorier adjoint : Tom NAULEAU



LE PETIT BERNEUILLAIS

JOURNAL D'INFORMATION COMMUNALE

COMITE DES FETES

Personne à contacter : Brigitte BAUCANNE au 06 83 40 38 56

Marche gourmande : Une très nombreuse participation, malgré une journée très pluvieuse.

Prochaine date : le **13 juin 2025** au soir (toujours le 2^{ème} vendredi du mois de juin). Profitez de ce moment en famille ou entre amis, et peut-être avec votre chien de compagnie, pour finir votre journée dans la détente en marchant dans nos chemins à la découverte de notre campagne avant de commencer votre week-end.

Brocante : Malgré la canicule, nous avons eu beaucoup d'exposants et de voitures le matin, vers 12h30, la force du soleil a eu gain de cause.

Prochaine date : le **10 Août 2025** (toujours le 2^{ème} dimanche du mois d'Août) Exposants de brocante + voitures anciennes et de prestiges + tracteurs anciens.



Mme Baucanne et M. Poitou ont été décorés le 16/03/2024 pour leur engagement au niveau des associations communales.
Merci pour leur dévouement !



TARIFS LOCATIONS SALLES

Habitants et associations de la commune	Habitants et associations hors communes
Salle des fêtes et cuisine : 90 €	Salle des fêtes et cuisine : 190 €
Chauffage du 15/10 au 30/04 : 30€	Chauffage (du 15/10 au 30/04) : 30 €
Ancienne cantine : 25 €	Salle des fêtes par ½ journée pour réunion 30 €
Chauffage 15 €	Chauffage 15 €

Pour toute réservation, s'adresser en mairie.

Pour les habitants de la commune, possibilité de prêt sous réserve de disponibilité de tables et de chaises (sous réserve d'utilisation sur sol en dur et hors d'eau) et de vaisselle moyennant convention et caution en mairie.

Pour les tables et chaises contacter Didier POITOU au 06 26 16 78 29

Pour la vaisselle du comité des fêtes contacter Brigitte BAUCANNE au 06.83.40.38.56

Les associations communales bénéficient d'une mise à disposition gratuite par an de la salle des fêtes avec cuisine.

JOURNAL D'INFORMATION COMMUNALE

Les numéros d'urgences

Gendarmerie de Barbezieux : 05 45 78 17 49 ou 17
 Pompiers : 18
 SAMU : 15 ou 112
 SOS Médecin 24h/24 : 3624
 Centre antipoison : 05 56 96 40 80
 Hôpital de Barbezieux : 05 45 78 78 00
 Alerte attentat/ enlèvement : 197
 Groupe médical Barbezieux : 05 45 78 08 88
 Le SAMU social :115
 Enfants disparus : 116000
 Soins ambulatoires : 116117
 Enfance maltraitée : 119
 Violences conjugales :3919 ou 05 16 09 51 20
 Violences sexuelles : 10h/19 h0800 100 811
 Prévention suicide : 3114
 Centre Médico Psychologie
 Barbezieux 05 45 78 95 25

Les numéros utiles

Enedis : ... 09 72 67 50 16/ EDF : ...09 69 32 15 15
 SAUR : 05 87 23 10 08
 CDC 4B Sud-Charente
 Assainissement individuel : 05 45 78 89 09
 Relais antenne TV : 09 70 81 88 18
 Fourrières animales : 06 11 66 69 31
 Allo escroqueries : 08 11 02 02 17
 Paroisse Catholique : 05 45 78 01 27
 Paroisse Protestante : 05 45 78 10 92

Numéros utiles

- **Opposition carte bancaire** : 0 892 705 705
- **Opposition chéquier** : 0892 68 32 08
- **UFC Que choisir** : Mairie de Barbezieux sur rendez-vous au 05 45 95 32 84
- **Conciliateur de justice** : Madame Pauline NOË sur rendez-vous au 05 45 78 75 73
- **ADMR (Aide Domicile Milieu Rural) Barbezieux –Baignes** : 05 45 78 30 88
- **Santé Service Charente (Service de soins infirmiers à domicile)** : 05 45 20 51 00
- **AGRI'ECOUTE Service d'écoute 24h/24 et 7J/7 dédié au monde agricole et rural** : 09 69 39 29 19
- **Groupe de parole à la Maison des Solidarités de Barbezieux** : 05 16 09 51 20

LE PETIT BERNEUILLAIS

JOURNAL D'INFORMATION COMMUNALE

